

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD313

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 68

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« suivant la publication »,

les mots :

« à compter de la promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.